



Génération 21

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.14-1

Accompagnement des jeunes vers une citoyenneté active et responsable

Le Bureau Information Jeunesse renforcera les actions citoyenneté à destination des jeunes tout au long de l'année: Journée Jeunesse et Citoyenneté, forum santé, remerciements aux jeunes Bouscatais acteurs, opération droits de l'enfant et possible remise d'un « pas-port bénévole ».

▼
ACTION 1.3.14-4

L'éducation au développement durable

Par la mise en place d'animations clairement identifiées sur ce sujet et portées par une équipe d'animation formée, les enfants seront sensibilisés au Développement durable. Ils seront amenés à partager et transmettre leurs connaissances acquises auprès d'autres enfants dans une démarche solidaire.



▼
ACTION 1.3.14-2

Accompagnement des jeunes pour un accès à des activités de découvertes culturelles et sportives facilité : fiche action 1.3.14- 5

Consolider les actions permettant aux jeunes de découvrir des associations culturelles ou de sportives et les aides financières.

▼
ACTION 1.3.14-5

L'écomobilité

Dans l'optique de l'éducation des enfants et des jeunes à l'écomobilité, les structures d'accueil organiseront leurs activités extérieures en prenant en compte les critères de proximité et d'accessibilité en déplacements doux.

▼
ACTION 1.3.14-7

Communication entre les différents acteurs du temps de l'enfant

De nombreux projets et actions sont menés en parallèle par les différents acteurs, avec pour cible les mêmes enfants. Communiquer davantage et connaître les prérogatives de chacun, permettra d'assurer une certaine continuité dans les pratiques et dans la prise en charge.

▼▼
ACTION 1.3.14-3

Accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle

Conforter les actions, outils et repères sur le thème de l'emploi: ateliers emploi, consultation des annonces du réseau Information Jeunesse, opération Jobs d'été, stage et BAFA conventionné.

▼
ACTION 1.3.14-6

L'organisation responsable des Accueils périscolaires

L'organisation des APS devra permettre de :

- Mettre en cohérence les engagements de la ville avec le fonctionnement des APS.
- Inclure les enjeux de l'Agenda 21 dans les projets pédagogiques des Accueils Périscolaires.

▼
ACTION 1.3.14-8

Mobilité scolaire

Dans le cadre des déplacements intra Bouscat, inciter les classes à une mobilité verte et adoucir les circulations aux abords des écoles pour renforcer la sécurité. Cette action est en lien avec le Grand projet Déplacements alternatifs (n°2).